



## RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

---

N<sup>o</sup> DE LA PÉTITION : **421-01605**

DE : **MME STUBBS (LAKELAND)**

DATE : **LE 21 JUIN 2017**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **L'HONORABLE CATHERINE MCKENNA**

---

Réponse de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

---

OBJET

**Système fiscal**

---

**TRADUCTION**

---

**RÉPONSE**

Le gouvernement du Canada est déterminé à lutter contre les changements climatiques tout en bâtissant une économie propre axée sur l'innovation et en créant de bons emplois pour la classe moyenne. Le 9 décembre 2016, le premier ministre du Canada et les premiers ministres à l'échelle du pays se sont réunis pour mettre la dernière main au Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques qui est accessible en ligne à l'adresse :

<https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/cadre-pancanadien.html>

La tarification de la pollution au carbone représente un volet essentiel de ce Cadre. La tarification de la pollution au carbone représente le moyen le plus efficace de réduire les émissions de GES. La tarification de la pollution contribuera à trouver des solutions novatrices afin d'offrir aux consommateurs et aux entreprises des choix qui permettent de produire de faibles émissions de carbone. Plus de 90 p. 100 des Canadiens vivent dans des provinces qui imposent déjà une tarification de la pollution au carbone ou s'apprêtent à le faire. Veiller à tarifier la pollution à l'échelle du pays est une question d'équité pour l'ensemble de la population canadienne. L'imposition d'un prix à la pollution doit être appliquée de manière égale pour les principales sources d'émissions de GES partout au Canada afin de réduire ces

émissions à moindre coût pour les entreprises et les consommateurs et de favoriser l'innovation et la croissance propre.

L'approche pancanadienne de la tarification de la pollution au carbone, annoncée en octobre 2016, est un moyen pratique et économique de lutter contre les changements climatiques, et contribuera à réduire substantiellement les émissions, stimulera l'innovation, la croissance propre et les emplois pour la classe moyenne. Elle accorde aux provinces et aux territoires la marge de manœuvre nécessaire pour mettre en œuvre le système qui est adapté à leur situation — qu'il s'agisse d'un système de tarification directe, comme en Colombie-Britannique ou en Alberta, ou d'un système de plafonnement et d'échange, comme au Québec et en Ontario. Le gouvernement fédéral s'affaire également à élaborer un système de sécurité sur la tarification de la pollution au carbone qui s'appliquera aux administrations qui n'auront pas adopté de système de tarification du carbone en 2018 qui répond au modèle fédéral. Le 18 mai, le gouvernement du Canada a publié un article technique qui propose d'établir l'option fédérale sur la tarification du carbone.

L'imposition d'un tarif aux pollueurs de chaque province est cruciale pour établir un plan crédible visant à lutter contre les changements climatiques. Cette mesure permet de réduire la pollution et accorde un incitatif aux entreprises pour innover et trouver des solutions moins polluantes. Elle confirme également aux entreprises que nous allons de l'avant pour créer une économie propre axée sur la croissance. Voilà pourquoi les entreprises canadiennes, depuis les banques jusqu'aux entreprises de transport, en passant par l'industrie pétrolière et gazière, demandent l'imposition d'un tarif sur le carbone. Elles savent que la tarification de la pollution est une décision avisée du point de vue des affaires.

Le Groupe de travail sur les mécanismes d'instauration d'un prix sur le carbone a examiné les retombées possibles d'autres politiques sur l'imposition d'un prix sur le carbone au Canada. Les conclusions de l'analyse indiquent que les coûts économiques de la tarification du carbone seront probablement plus faibles que les fluctuations possibles de tels moteurs économiques que sont les prix du pétrole à l'échelle mondiale.

Peu importe le système qui est mis en œuvre – fédéral ou provincial – les revenus provenant du prix sur le carbone seront conservés par l'administration qui a imposé un tarif au départ. Les revenus puisés à même le prix du carbone peuvent servir à réduire les impôts, comme en Colombie-Britannique, ou à soutenir les familles à revenu moyen ou faible, comme en Alberta. L'Ontario et le Québec consacrent leurs revenus à des programmes écologiques novateurs qui permettent de créer de bons emplois.

Les incidences particulières de la tarification de la pollution sur le carbone dépendront du système que chaque province décide d'adopter, des changements dans le comportement qui seront attribuables à ce système et de la façon dont les revenus sont utilisés. Au titre des engagements prévus dans le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, le gouvernement du Canada collaborera avec les provinces et les territoires pour évaluer les approches et les pratiques exemplaires afin de prendre en compte le caractère concurrentiel des entreprises canadiennes. Nous collaborerons également avec les gouvernements des territoires et les peuples autochtones pour trouver des solutions qui tiennent compte des circonstances qui leur sont propres.

Adopter des mesures de lutte contre les changements climatiques rend le Canada plus concurrentiel, et non le contraire. Instaurer un prix sur le carbone dans l'ensemble des provinces et territoires procure une certitude et contribuera à égaliser les chances à l'échelle canadienne. Partout dans le monde, la tendance est à la croissance économique propre. Divers pays, de la Chine à l'Union européenne, en passant par le Chili et Singapour, et des États, notamment la Californie – sixième économie la plus importante au monde – et des États sur la côte est américaine participent tous à instaurer un prix sur la pollution du carbone.

Le gouvernement du Canada investit également dans les collectivités canadiennes, leur réseau de transport, de traitement d'eaux usées et d'électricité ainsi que dans les entreprises, les industries, les innovateurs et les entrepreneurs et des projets de recherche et de développement. Pour mieux contribuer aux efforts déployés par le Canada visant à bâtir une économie propre et à répondre aux objectifs énoncés dans le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, le budget de 2017 dresse le plan d'investissement du gouvernement, soit un montant de 21,9 milliards de dollars sur 11 ans. On prévoit notamment investir environ 17 milliards de dollars en travaux d'infrastructure afin de favoriser la transition du Canada vers une économie propre et un montant de 2 milliards de dollars dans le cadre du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à permettre d'assurer la transition du Canada vers une économie à faibles émissions de carbone.